AFFICHES, BANDEROLES, TRANSPORT, SONORISATION...

Le marché juteux des élections

A la veille de chaque scrutin présidentiel, des sommes colossales sont dépensées pendant la période de campagne électorale. Les frais engagés dans les affichages, les banderoles, les placards publicitaires, le transport, la restauration, etc., sont estimés à plusieurs milliards de centimes. Combien coûte, en moyenne, une campagne électorale pour un seul candidat à un scrutin comme celui de la présidentielle en Algérie ?

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - Pour un tirage minimum de 2000 exemplaires de posters, les candidats ou leurs sponsors payent à l'imprimerie un montant de 15 dinars l'unité. Au-delà de ce nombre, une réduction leur est accordée mais elle ne dépasse pas les cinq dinars l'unité.

Le même tarif est appliqué pour l'impression des dépliants sur papier glacé, affirment des sources au fait des méandres de ce gros marché qui se crée le temps d'une élection présidentielle.

Les calendriers et les flyers distribués, par-ci par-là coûtent pas moins de 8 à 10 dinars la pièce. Ceci sans oublier l'achat de stylos, de colle, de marqueurs, de rames de papiers, les photocopies des programmes, etc.

L'achat des cartes de recharges téléphonique font aussi partie des dépenses de campagne. En ce qui concerne la conception de certaines affiches et banderoles, la dépense est encore plus importante.

La conception et l'impression des posters géants que l'on voit accrochés sur les murs des façades d'immeubles coûtent une moyenne de 2 200 dinars le mètre carré, parfois plus.

C'est le cas également pour les banderoles en plastique où sont inscrits les slogans de campagne et les sigles des partis. Ceux qui font appel aux services des agences de publicité ou de communication payent la conception d'une affiche, d'un dépliant ou d'un calendrier pas moins de 100 000 dinars.

Les prix des tissus blancs qui servent à la fabrication des banderoles varient entre 350 et 550 dinars le mètre linéaire. «C'est selon la qualité du tissu utilisé», dira un grossiste dans ce produit.

Les casquettes blanches, qui sont distribuées aux enfants et aux sympathisants des candidats en lice, ont aussi leur prix. Il est estimé à 80 dinars la pièce au marché de gros.

S'y ajoute le coût de la sérigraphie qui se situe entre 5 et 10 dinars. Pour l'achat des tee-shirts blancs, il faut débourser entre 50 et 70 dinars l'unité. Avec l'opération de sérigraphie sur le deux facettes, le prix de ces tee-shirts offerts lors des meetings grimpe de 100 à 140 dinars l'unité. Le secteur de l'immobilier n'est pas en reste.

Photo : Samir Sid

Une campagne estimée à plusieurs milliards de centimes.

La location d'un siège pour l'ouverture d'une permanence électorale coûte entre 12 000 et 50 000 dinars le mois.

Les locaux sont loués pour une période minimale de trois mois. L'aménagement de ces permanences, leur équipement en chaises et autre matériel mobilier ont également un prix.

Les candidats doivent aussi rémunérer les permanenciers qui assurent le service pendant deux ou trois mois. Leur «salaire» ne descend pas la barre des 8 000 dinars, selon la bonne santé financière des partis ou des candidats qui s'engagent dans la bataille présidentielle. Pendant la période de campagne électorale, des contrats sont signés avec des restaurateurs pour la prise en charge de ces mêmes permanenciers et des directeurs de campagne.

Dans un restaurant, dit de dernière catégorie, un plat est payé à 300 dinars au minimum, dessert et boissons gazeuses ou jus inclus.

Pour une permanence de pas moins de dix personnes, il suffit juste de doubler le prix. Les candidats qui bénéficient d'un fort sponsoring offrent mieux à leurs équipes.

Les frais de transport, l'hébergement des membres des délégations qui accompagnent les candidats dans leurs déplacements, les bus et les taxis loués pour remplir de monde les salles où sont organisés les meetings sont aussi à comptabiliser.

Pour les meetings locaux, certains candidats font appel aux propriétaires de salles des fêtes qui exigent un minimum de 30 000 dinars pour la location de leurs locaux, l'espace de quelques heures de show électoral.

Quant au matériel de sonorisation, plus que nécessaire dans ce genre d'événement, son prix peut aller de 10 000 jusqu'à 100 000 dinars la journée. Ces chiffres sont à multiplier par le nombre de wilayas, de daïras et de communes existant à travers le territoire national. Les supports publicitaires habituels, presse écrite et audiovisuelle, touchent également leur part du «butin» électoral.

Mais ce ne sont pas tous les candidats qui peuvent se permettre de tels spots publicitaires dans les journaux, à la radio ou à la télévision.

A côté de cette dépense, il faut ajouter l'argent débloqué pour la sensibilisation des électeurs à aller voter massivement.

Cet argent provient directement du budget octroyé à l'administration pour les besoins de l'élection présidentielle.

Le personnel administratif et les surveillants accrédités le jour même de la tenue des élections seront aussi payés à pas moins de 2 500 dinars.

Leur restauration et leur transport seront, par ailleurs, assurés, mais là aussi de l'argent est également dépensé pour régler les factures des traiteurs et des transporteurs réquisitionnés à cet effet. Les directeurs de campagne, installés par les candidats au niveau de chaque commune, sont payés à 30 000 dinars.

En multipliant tous ces chiffres par six, le nombre de candidats retenus à la présidentielle du 9 avril prochain, on peut savoir combien d'argent est dépensé en moyenne pour les besoins d'une campagne électorale qui s'annonce d'ores et déjà sans intérêt.

L. M.

PRÉSIDENTIELLE

Paroles de «candidats éliminés»

Candidats malheureux à la candidature pour la présidentielle d'avril prochain, les Tamine, Bonatiro et autres Bouacha et Hadef considèrent que le «verdict» prononcé à leur encontre par le Conseil constitutionnel «n'est pas fondé». Pour eux, cette élimination est à la fois «politique et administrative». La motivation d'une telle décision conforte leur hypothèse sur «le parti-pris de cette institution».

TAMINE ABDELLAH :

«J'ai été éliminé par Zerhouni»

«Pour mon cas, c'est un peu particulier.

A mi-chemin de l'opération, le ministère de l'Intérieur a refusé de me remettre l'autre moitié des formulaires. Je me suis donc limité aux 36 000 documents que j'ai obtenus la première fois auprès de l'administration.

Ensuite, j'ai pris la décision de geler ma candidature et entrer en grève électorale avec mes 36 000 signataires. C'est l'administration de Zerhouni qui m'a éliminé.

Mon action ne s'est pas limitée à cela, puisque j'ai annoncé la création d'un parti politique dénommé «La Voix du peuple». J'ai saisi la représentation onusienne en Algérie pour décréter la journée du 9 avril prochain comme journée internationale de la liberté électorale. Cette date va symboliser à travers le monde la hogra et l'injustice. Nous avons également demandé à l'organisation internationale de soutenir les candidats opprimés.»

LOTH BONATIRO :

«Devant une telle bavure, je m'en remets au Tout-Puissant»

«Il semblerait que les infranchissables légalisations des signatures de soutien, établies sciemment, pour lesquelles un impressionnant dispositif informatique et humain de contrôle a été élaboré pour la première fois dans notre pays, ont été le seul critère de sélection pour la validation des candidatures à la magistrature suprême et cela au détriment des hauts diplômes, distinctions et programmes politiques des prétendants. Même pas un extrait de leur CV n'a été exigé, ni une contre-visite médicale au vu de l'impressionnant dossier demandé.

A cet effet, je m'en remets au Tout-Puissant devant une telle bavure en matière de jugement et je laisse les commentaires et l'analyse de cette affaire à l'opinion publique et aux juristes, tout en souhaitant un meilleur sort à l'Algérie à l'avenir, dans le cadre de l'amendement de cette loi.»

OMAR BOUACHA (PDT DU MOUVEMENT INFITAH) :

«C'est une élimination politique»

En l'absence du président du parti, le SG du mouvement Infitah a indiqué : «Grande était notre surprise d'apprendre que le Conseil constitutionnel a rejeté le dossier de notre candidat. Au moment où je vous parle, rien n'a été notifié à notre parti sur cette élimination.

Pour nous, il s'agit d'une élimination politique, sinon, comment expliquer cette décision du Conseil constitutionnel ? Le dossier déposé par M. Bouacha ne souffre aucune irrégularité. Nous avons recueilli 86 000 signatures réparties sur 34 wilayas. Pourquoi cette élimination ? Nous exigeons les raisons valables de notre exclusion. Les citoyens, nos militants et sympathisants rejettent la décision du Conseil constitutionnel.»

ALI ZEGHDOUD (PDT DU RASSEMBLEMENT ALGÉRIEN) :

«C'est une décision infondée»

Des sources proches de ce parti nous ont indiqué que «la non-acceptation par le Conseil constitutionnel est infondée», arguant que «le président du Rassemblement algérien avait réuni toutes les conditions exigées par la loi». Selon notre source, «le Conseil constitutionnel n'a pas donné les motivations de sa décision».

Propos recueillis par A. Bettache